

GUIDE DE SAISIE

Les étapes pour faire sa demande



Connectez-vous sur
www.etudiant.gouv.fr
du 15 janvier au 31 mai 2018
Un doute avant votre demande ?
Faites une simulation de vos droits
sur www.crous-lyon.fr



Demande

Saisissez votre demande en ligne dès le 15 janvier.
N'attendez pas le résultat des examens ni le choix définitif de vos études, vous pourrez modifier vos vœux ensuite!
Indiquez l'académie où vous êtes scolarisé en 2017-2018, quels que soient vos vœux d'étude pour l'année prochaine.
Cochez la case « demande de logement » si vous souhaitez avoir accès aux logements en résidences universitaires.
Allez bien jusqu'au dernier écran et cliquez sur « enregistrer » pour que votre demande soit bien validée.



Mot de passe

Vous devez créer un mot de passe lors de votre 1^{ère} connexion.
Notez-le bien, comme votre numéro de dossier, ils vous seront demandés à chaque échange avec le Crous et pour suivre votre dossier en ligne !



Réception DSE

Sous 48 h, votre Dossier Social Étudiant vous est transmis par e-mail.
Saisissez une adresse mail valide et que vous consultez régulièrement et pensez à vérifier vos courriers indésirables !



Validation

Sous 8 jours, renvoyez votre dossier complété et signé avec les pièces justificatives par voie postale à:

Centre de numérisation du Crous de Lyon
TSA 74015 59901 LILLE Cedex 9



Notification conditionnelle

Le Crous vous envoie par e-mail une réponse de principe indiquant votre échelon de bourse.
Attention, seuls les dossiers complets peuvent être étudiés et faire l'objet d'une notification. Le Crous peut vous demander des documents complémentaires par e-mail. Pensez à vérifier que vous avez bien tout renvoyé !



Confirmation

De juin à octobre : votre futur établissement d'enseignement confirme au Crous votre inscription.

Pièces nécessaires à la connexion



L'avis d'imposition 2017 qui se rapporte aux revenus perçus en 2016 par vos parents.



Votre numéro I.N.E figurant sur la carte d'étudiant ou sur la confirmation d'inscription au baccalauréat.



Un Relevé d'Identité Bancaire (RIB) à votre nom.

Les critères d'attribution

Les revenus de la famille

Pour une demande de bourse présentée au titre de l'année universitaire 2018-2019, les ressources prises en compte sont celles des revenus 2016 de la famille figurant sur l'avis fiscal 2017 détenu par les parents de l'étudiant.

Le nombre d'enfants à charge fiscale de la famille

Pour chaque frère ou sœur, fiscalement à charge de la famille, étudiant dans l'Enseignement supérieur : 4 points de charge.
Pour chaque autre frère ou sœur, fiscalement à charge de la famille : 2 points de charge.

L'éloignement du lieu d'études

La distance prise en compte est celle qui sépare le domicile familial (commune de résidence) de l'établissement d'inscription à la rentrée universitaire.
De 30 à 249 km : 1 point de charge.
250 km et plus : 2 points de charge.

Pour toutes questions concernant les bourses :

Crous de Lyon
Tél : 04.13.38.40.01
www.messervices.etudiant.gouv.fr/
[formulaire de contact en ligne](#)

Pour tout envoi de documents :

Centre de numérisation du
Crous de Lyon
TSA 74015
59901 LILLE CEDEX 9

Plafonds de ressource ouvrant droit aux bourses pour 2018-2019

POINTS DE CHARGE	ÉCHELONS							
	Obis	01	02	03	04	05	06	07
0	33 100 €	22 500 €	18 190 €	16 070 €	13 990 €	11 950 €	7 540 €	250 €
1	36 760 €	25 000 €	20 210 €	17 850 €	15 540 €	13 280 €	8 370 €	500 €
2	40 450 €	27 500 €	22 230 €	19 640 €	17 100 €	14 600 €	9 220 €	750 €
3	44 120 €	30 000 €	24 250 €	21 430 €	18 640 €	15 920 €	10 050 €	1 000 €
4	47 800 €	32 500 €	26 270 €	23 210 €	20 200 €	17 250 €	10 880 €	1 250 €
5	51 480 €	35 010 €	28 300 €	25 000 €	21 760 €	18 580 €	11 730 €	1 500 €
6	55 150 €	37 510 €	30 320 €	26 770 €	23 310 €	19 910 €	12 570 €	1 750 €
7	58 830 €	40 010 €	32 340 €	28 560 €	24 860 €	21 240 €	13 410 €	2 000 €
8	62 510 €	42 510 €	34 360 €	30 350 €	26 420 €	22 560 €	14 240 €	2 250 €
9	66 180 €	45 000 €	36 380 €	32 130 €	27 970 €	23 890 €	15 080 €	2 500 €
10	69 860 €	47 510 €	38 400 €	33 920 €	29 520 €	25 220 €	15 910 €	2 750 €
11	73 540 €	50 010 €	40 410 €	35 710 €	31 090 €	26 540 €	16 750 €	3 000 €
12	77 210 €	52 500 €	42 430 €	37 490 €	32 630 €	27 870 €	17 590 €	3 250 €
13	80 890 €	55 000 €	44 450 €	39 280 €	34 180 €	29 200 €	18 420 €	3 500 €
14	84 560 €	57 520 €	46 480 €	41 050 €	35 750 €	30 530 €	19 270 €	3 750 €
15	88 250 €	60 010 €	48 500 €	42 840 €	37 300 €	31 860 €	20 110 €	4 000 €
16	91 920 €	62 510 €	50 520 €	44 630 €	38 840 €	33 190 €	20 940 €	4 250 €
17	95 610 €	65 010 €	52 540 €	46 410 €	40 400 €	34 510 €	21 780 €	4 500 €

Montants annuels établis en fonction des échelons

La bourse sur critères sociaux est versée en 10 mensualités de septembre à juin.

Échelon	0 bis	1	2	3	4	5	6	7
Montant annuel en €	1009	1669	2513	3218	3924	4505	4778	5551

La demande de logement

Les logements sont attribués en priorité aux étudiants disposant de faibles ressources. **Pour avoir accès à l'offre de logement, vous devez avoir, au préalable, rempli un Dossier Social Étudiant.**

NB : Pour les étudiants des formations sanitaires et sociales, vous pouvez faire une demande de logement au Crous, même si le Crous ne gère pas vos bourses ! Suivez les étapes ci-dessous et accédez aux résidences universitaires.

L'attribution des logements se fait en 2 phases

1 Affectation initiale

> Demandez un logement entre le 15 janvier et le 31 mai et obtenez une réponse fin juin.

Dossier Social Étudiant

Dans votre DSE, cochez la case «demande de logement».

Choix du logement

Dans un 2^{ème} temps, choisissez le logement qui correspond le mieux à vos études et choix de vie. Vous pouvez choisir jusqu'à 6 logements dans 3 secteurs différents jusqu'au dernier moment.

Attribution

Les attributions sont prononcées fin juin par le directeur général du Crous, à partir d'un indice social qui reprend les mêmes éléments que les dossiers de bourses (revenus de la famille, nombre de frères et sœurs, distance domicile/lieu d'étude).

Vous êtes informé de la décision par SMS et par e-mail. Pensez à vérifier vos courriers indésirables !

Confirmation

Vous disposez d'un délai de 7 jours pour confirmer en ligne la réservation (paiement par carte bancaire).

2 Affectation complémentaire

> À partir du mois de juillet, tous les étudiants (boursiers ou non) peuvent consulter les offres de logements restant disponibles après la phase d'affectation initiale.

Un planning mis en ligne par le Crous de Lyon, vous indiquera à partir de quelle date vous pouvez réserver un logement, selon votre situation personnelle.

Pour toutes questions concernant le logement :

Crous de Lyon

Tél : 04.13.38.40.01

www.messervices.etudiant.gouv.fr/
formulaire de contact en ligne

Pour tout envoi de documents :

Centre de numérisation du

Crous de Lyon

TSA 74015

59901 LILLE CEDEX 9